

DEC105300DAJ

Décision portant nomination de Mme Brigitte PERUCCA aux fonctions de directrice de la communication

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Brigitte PERUCCA est nommée directrice de la communication, à compter du 3 janvier 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011
Alain FUCHS

Volume 2 : L'organisation générale du
CNRS

02.03. Le conseil d'administration

02.03.05. Approbation de certaines décisions du CA

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

84^{ème} séance

Jeudi 28 octobre 2010

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des votants, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 28 octobre 2010.

2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 24 juin 2010

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des votants, le compte rendu des débats de la séance du 24 juin 2010.

3. Rapport d'activité 2009

Le Conseil d'administration approuve, par 16 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions le rapport d'activité 2009 du CNRS.

4. Demande d'avis sur le projet d'accord-cadre CNRS/CPU

Après en avoir débattu, le Conseil d'administration émet un avis favorable, avec 16 voix pour et 5 voix contre sur le projet d'accord-cadre entre le CNRS et la CPU qui lui a été présenté.

A l'issue du débat, les représentants élus du personnel présentent, au vote du Conseil d'administration, une proposition de vœux en deux points :

Point N°1

« Le Conseil d'administration, réuni le 28 octobre 2010, s'inquiète de la complexité qu'atteint l'organisation de la recherche française, complexité renforcée par les appels d'offre de l'emprunt national pour les investissements d'avenir ».

Après en avoir débattu, le Conseil d'administration émet un vote défavorable sur ce point, à l'exception de 6 votes pour et 3 abstentions.

Point N° 2

« Le Conseil d'administration insiste sur le fait que les structures de base de la recherche doivent rester les unités de recherche, notamment les unités mixtes de recherche. »

Le Conseil d'administration approuve ce point, à l'unanimité des votants.

5. Décision modificative n°2 au budget 2010

Le Conseil d'administration approuve le projet de décision modificative n°2, par 19 voix pour et 2 abstentions ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2010 à 4.039.015.332 euros hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3.042.926.034 euros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 638.150.314 euros sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 15.938.984 euros pour la mise en réserve LOLF hors agrégats
- 342.000.000 euros en charges calculées

Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 2.021.368.202 euros.

6. Concession de logement par utilité de service

Le Conseil d'administration donne son accord, sur la proposition de concession de logement par utilité de service au profit de Monsieur Jérôme AUBRAY, technicien de maintenance au Centre de Physique des Particules de Marseille.

7. Téléservices soumis à autorisation du CA CNRS et avis motivé de la CNIL

Le Conseil d'administration ajourne sa décision pour passage en prochain CA après étude plus approfondie des garanties sur le contrôle des téléservices qui seraient mis en place.

Fait à Paris, le 28 octobre 2010

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

84^{ème} Séance

Judi 28 octobre 2010

Président de séance

M. Alain FUCHS

Membres du conseil d'administration

• **Sont présents :**

Stephan RONAN

Patrick HETZEL

Rodolphe GINTZ

Axel KAHN

Anny CAZENAVE

Jean-Pierre MACHELON

Simone CASSETTE

Jacques FOSSEY

Martha HEITZMANN

Robert MAHLER

Jean-Paul HERTEMAN

Dominique VERNAY

Denis RANQUE

Patrick MONFORT

Lise CARON

Daniel STEINMETZ

Martine De ANGELIS

• **Sont absents :**

Charles KLEIBER

Dominique VERNAY

(M. MAFFESOLI a donné pouvoir à M. FUCHS)

(M. VERNAY a donné pouvoir à M. MALHER)

Michel MAFFESOLI

Jean SALENÇON

Membres avec voix consultative et invités :

Xavier INGLEBERT

Joël BERTRAND

Gilles BOËTSCH

Jean-Yves TOUIN

Bernard ADANS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

85^{ème} séance

Jeudi 2 décembre 2010

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 2 décembre 2010.

2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 28 octobre 2010

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte rendu des débats de la séance du 28 octobre 2010.

3. Budget primitif

Le conseil d'administration approuve, 15 votes pour et 6 votes contre, le projet de budget primitif de l'établissement pour 2011 qui s'élève à 3.204.250.662 euros hors taxes en recettes et en dépenses, hors charges et produits calculés.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 2.700.304.695 euros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 225.064.109 euros sur le deuxième agrégat : actions communes ;
- 243.525.484 euros sur le troisième agrégat : fonctions support ;
- 35.356.374 euros hors agrégats au titre de la mise en réserve LOLF.

Les charges et produits calculés s'élèvent à 303.000.000 €uros.

Les dépenses de personnel limitatives sont arrêtées à 2.061.990.733 euros, incluant une dotation de 5.500.000 euros au titre des indemnités spécifiques pour fonction d'intérêt collectif (ISFIC) gagées sur la subvention pour charges de service public.

Le plafond limitatif d'emplois s'élève à 27 905 ETPT pour 2011.

4. Attribution du titre de directeur de recherche émérite

Le conseil d'administration décide, moins 2 abstentions, de conférer le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur les listes ci-jointes (1ères demandes et demandes de renouvellement).

5. Téléservices

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, et particulier son article 27.

Le CNRS est amené à créer des «téléservices de l'administration électronique», traitements automatisés de données à caractère personnel prévus à l'article 27.II.4° de la loi susvisée, ouverts au public, en particulier des inscriptions en ligne à des manifestations, colloques, écoles doctorales.

Ces téléservices remplissent les caractéristiques suivantes :

- ils sont proposés par le biais d'un site Internet ;
- ils nécessitent l'utilisation d'un identifiant propre à chaque utilisateur ;
- ils sont proposés par une entité relevant du CNRS ;
- ils sont ouverts aux usagers du service public.

Les catégories de données à caractère personnel susceptibles d'être collectées sont les suivantes :

- données d'identification simples : nom, prénom, date de naissance, courriel et adresse personnelle,
- vie professionnelle : employeur, adresse, téléphone, fax, courriel,
- moyens de déplacement des personnes.

Aucune donnée sensible ou référence au numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification des personnes physiques ne peut être collectée ou enregistrée.

Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives, les entités relevant du CNRS telles que les unités de recherche, les délégations régionales, les directions fonctionnelles ou encore les instituts.

Le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi susvisée s'exerce auprès du service du CNRS en charge de la mise en œuvre des dispositions de cette loi. Le président du CNRS décide du service chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'administration autorise la création de téléservices mis en place au sein des entités relevant du CNRS correspondant aux descriptions ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à la Commission Nationale Informatique et Libertés.

6. Renouveaulement du comité d'audit

Considérant sa délibération du 21 juin 2007 portant création du comité d'audit du CNRS et en application de l'article 5-1° du décret n°2009-1348 du 29 octobre 2009 modifiant le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS :

Le conseil d'administration approuve, moins une abstention la délibération suivante :

Sur proposition du Président du conseil d'administration, est nommé membre du comité d'audit du CNRS pour une durée de 3 ans :

- Monsieur Robert MAHLER, Président

Le conseil d'administration approuve, la délibération suivante :

Sur proposition du Président du conseil d'administration, sont nommés membres du comité d'audit du CNRS pour une durée de 3 ans :

- Madame Rosemarie PECAUT, membre
- Madame Irma BABAUD, membre

7. Concessions de logement

Le conseil d'administration donne son accord sur la proposition de concession de logement par utilité de service au profit de Monsieur Lionel CHEVALIER, gardien au Centre de Recherche Paul Pascal à Pessac (33600).

Le conseil d'administration donne son accord sur la proposition de concession de logement par utilité de service au profit de Monsieur Stéphane BECHEMIN, gardien au Centre de Recherche Paul Pascal à Pessac (33600).

Fait à Paris, le 2 décembre 2010

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

85^{ème} Séance

Jeudi 2 décembre 2010

Président de séance

M. Alain FUCHS

Membres du conseil d'administration

• **Sont présents :**

Stephan RONAN

Rodolphe GINTZ

Axel KAHN

Jean SALENÇON

Simone CASSETTE

Jean-Pierre MACHELON

Jacques FOSSEY

Martha HEITZMANN

Robert MAHLER

Charles KLEIBER

Dominique VERNAY

Denis RANQUE

Patrick MONFORT

Lise CARON

Daniel STEINMETZ

Martine DE ANGELIS

• **Sont absents :**

Anny CAZENAVE a donné pouvoir à M. FUCHS

Jean-Paul HERTEMAN a donné pouvoir à M. VERNAY

Michel MAFFESOLI a donné pouvoir à M. SALENÇON

Patrick HETZEL a donné pouvoir à M. STEPHAN

Martha HEITZMANN a donné pouvoir à M. RANQUE à 10h35

Axel KAHN est parti à 12h

Membres avec voix consultative et invités :

Bernard ADANS

Joël BERTRAND

Bruno CHAUDRET

Xavier INGLEBERT

Jean-Yves TOUIN

Marie-Caroline BEER

Christine D'ARGOUGES

Danièle DAUVIGNAC

Hélène NAFTALSKI

Thibaud SARTRE

Volume 2 : L'organisation générale du
CNRS

02.08. Le CNRS en région

02.08.03. Nomination